



Fast Learning ASH 88

Comment scolariser / accompagner un élève en situation de handicap ?

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.

Un acte II de l'École inclusive engagé : le 26 avril 2023 s'est tenue la Conférence nationale du handicap, au cours de laquelle a été présenté le bilan des politiques engagées et dressées des perspectives pour les trois prochaines années. Il s'agit avant tout d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Dossier de presse : <https://handicap.gouv.fr/conference-nationale-du-handicap-dossier-de-presse>

Comment favoriser la scolarisation et répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap ?

La MDPH :



La (MDPH) facilite les démarches des personnes en situation de handicap : elle offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes en situation de handicap.

L'analyse des besoins et l'évaluation des compétences de l'élève constituent l'étape initiale.

- ✓ Une première évaluation de l'élève en situation scolaire par l'équipe éducative permettra de renseigner le GEVA-Sco première demande.
- ✓ La mobilisation et la mise en place des adaptations pédagogiques nécessaires pendant toute la période d'instruction du dossier est nécessaire.
- ✓ **L'appui et le relais de l'enseignant référent restent précieux.**

L'objectif prioritaire est la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de manière aussi opérationnelle que possible dès lors que la famille a saisi la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap.

Le PPS, projet personnalisé de scolarisation

C'est à partir des besoins identifiés que l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées élabore le (PPS) de l'élève en situation de handicap, en tenant compte des souhaits de l'enfant ou de l'adolescent et de ses parents. C'est sur la base de ce projet que la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend alors les décisions utiles.

Le PPS définit les modalités de déroulement de la scolarité en précisant, si nécessaire :

- ✓ la qualité et la nature des accompagnements, notamment thérapeutiques ou rééducatifs,
- ✓ le recours à une aide humaine individuelle ou mutualisée,
- ✓ le recours à un matériel pédagogique adapté,
- ✓ les aménagements pédagogiques.

Une équipe de suivi de la scolarisation (ESS) facilite la mise en œuvre du PPS et assure, pour chaque élève en situation de handicap, un accompagnement attentif et régulier.



Le livret de parcours inclusif (LPI) pour un meilleur suivi des élèves

(voir FL-ASH 88 dédié).

Une application qui propose des réponses pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves

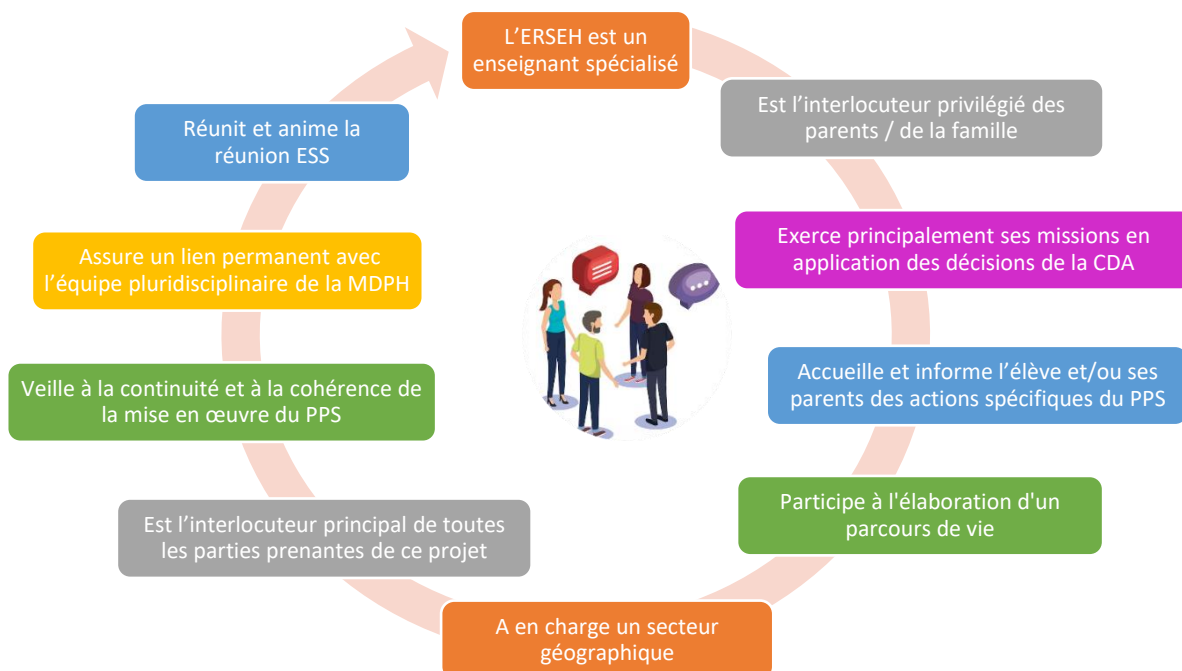
Dossier complet + guides + FAQ : <https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>



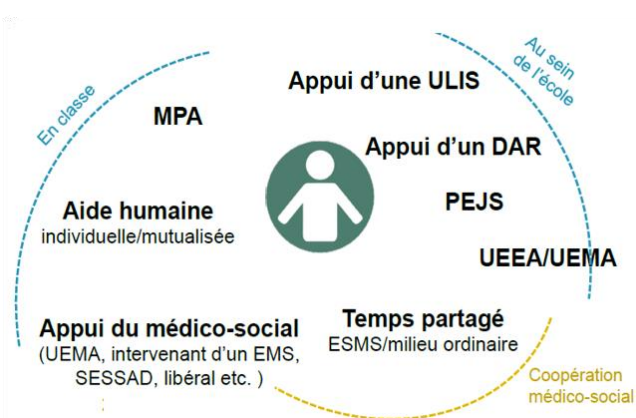
Fast Learning ASH 88

L'enseignant référent

L'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap, ERSEH, est, au sein de l'éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés.



Diversité des modalités de scolarisation en milieu ordinaire



MPA : matériel pédagogique adapté
UEEA/UEMA : unité d'enseignement élémentaire /maternel autisme
DAR : dispositif d'auto-régulation
PEJS : pôle d'enseignement des jeunes sourds
ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

Bâtir une école plus inclusive constitue un enjeu fondamental d'équité

Pages à consulter par thématique

- Des outils pour tous les professionnels
- Apporter des réponses pédagogiques aux besoins particuliers
- Accompagner la scolarisation des élèves à besoins particuliers

Sur le site ministériel : <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>



Plus d'informations : La scolarisation des élèves en situation de handicap
<https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap

Prochains numéros FL-ASH 88 :

Accompagner un élève quand on est ER

Accompagner un élève quand on est AESH

Proposé par les ER des Vosges

Proposé par les AESH référentes des Vosges

L'équipe ASH, Ecole Inclusive des Vosges